

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

23 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 décembre 2021, à heures, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Floréal MUNOZ, Maire.

Date de la convocation : Le 17 décembre 2021

Nombre de Conseillers : 23 – En exercice : 23 – Présents : 14 – Votants : 19

Présents : M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. EXPERT Bernard, M. DEJEAN Serge, Mme PAULIGNAN Myriam, M. GIRAUD Jean-Claude, Mme SINIGAGLIA Françoise, Mme JOUEN Claudie, M. BACH Didier, M. SERRES Alain, M. HENOT Pierre, M. PASCUAL Vincent, Mme WIECZORECK Jacotte, M. DUBOS Laurent.

Absent : M. COSTES André, M. MURATORIO Grégory, Mme PUECH Florence, Mme ESTER Eva

PROCURATIONS : M. DARCHE Yoann à M. EXPERT Bernard, Mme HEBRARD Céline à M. DUBOS Laurent, M. PINEAU Hervé à Mme JOACHIM Hélène, Mme BOY Giselle à Mme SINIGAGLIA Françoise, Mme SOUM Sylvie à Mme PAULIGNAN Myriam,

Mme JOUEN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

BUDGET/FINANCES

2. Demande subvention DETR projet La Grange et réseau de chaleur

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme JOUEN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. **DEMANDE DE SUBVENTION DETR PROJET « LA GRANGE » - RESEAU CHALEUR**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU le projet de restructuration du bâtiment dit « La Grange » situé à proximité de la mairie, afin d'aménager une salle du conseil municipal/salle des mariages, un espace tiers-lieux, un café culturel avec terrasse et un local chaufferie ;

VU le projet lié d'un réseau de chaleur qui desservirait le nouveau bâtiment mais aussi la mairie et l'Espace associatif 1901 ;

VU la délibération n°2021-35 du 1^{er} juillet 2021, par le biais de laquelle le conseil municipal a retenu le cabinet ARCHEA pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet dit « La Grange » ;

VU le choix porté sur le cabinet d'études EREAH afin de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du réseau de chaleur ;

CONSIDERANT qu'il est possible de solliciter les services de l'Etat dans l'objectif d'obtenir une aide au financement de ces investissements ;

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'opération dite « La Grange », ainsi que pour la réalisation d'un réseau de chaleur.

Il indique que les estimations réalisées à ce jour par les maîtrises d'œuvres respectives font état des montants suivants :

- ❖ Travaux de restructuration du bâtiment « La Grange » en salle du conseil, espace tiers-lieux, café culturel et local chaufferie :
980.200,00 € H.T. soit 1.176.240,00 € T.T.C.
- ❖ Travaux de réalisation du réseau de chaleur :
132.300,00 € H.T. soit 158.760,00 € T.T.C.
- ❖ Honoraires maîtrise d'œuvre pour l'opération « La Grange » :
79.050,00 € H.T. soit 94.860,00 € T.T.C.
- ❖ Honoraires maîtrise d'œuvre réseau de chaleur :
14.850,00 € H.T. soit 17.820,00 € T.T.C.
- ❖ Honoraires mission SPS
3.382,50 € H.T. soit 4.059,00 € T.T.C.
- ❖ Honoraires mission Contrôle Technique
8.270,00 € H.T. soit 9.924,00 € T.T.C.
- ❖ Imprévus et/ou options :
50.000 € H.T. soit 60.000 € T.T.C.

Ainsi, le montant total estimé à ce jour de ces deux opérations de travaux liées et menées de front, s'élève à un total de 1.268.052,50 € H.T. soit 1.521.663,00 € T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE une subvention aux services de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR, pour l'aide au financement de la restructuration du bâtiment « La Grange » en salle du conseil/espace tiers-lieux/café culturel/local chaufferie, ainsi que pour la réalisation d'un réseau de chaleur, pour un montant total estimé à ce jour à 1.268.052,50 € H.T. soit 1.521.663,00 € T.T.C.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

M. BACH souligne l'importance du projet et la part de la place qu'elle occupera sur au moins deux exercices d'investissement, il note qu'il ne figure pas sur le coût total estimé les montants de la mission SPS et Contrôle Technique. Il est proposé d'ajouter ces montants au montant de base détaillé pour solliciter cette subvention. Il entend que l'objet de cette délibération ne vise pas à entériner le projet et le coût définitif de cette opération mais uniquement de demander une subvention sur la base d'une estimation haute de l'enveloppe.

LA SEANCE EST LEVEE A 10 h 30